



EPUR NATURE EN PILOTE

Spécialisée dans les systèmes d'assainissement collectif et non collectif à base de roseaux, la société Epur Nature, installée à Caumont-sur-Durance, s'est lancée dans une démarche environnementale il y a déjà quelques années. D'une part, en réalisant son nouveau siège social « éco-construit » avec l'architecte Frédéric



CHRISTIAN PIETRI,
RESPONSABLE
D'EPUR NATURE

Nicolas, un spécialiste des bâtiments bioclimatiques, une réalisation qui met en œuvre des matériaux et des solutions « vertes », et d'autre part, en se lançant dans une démarche de certification Ecopass Iso 14001, obtenue en novembre 2008. La problématique des transports et des déplacements domicile-travail et donc, l'élaboration d'un Plan de déplacement d'entreprise (PDE), se sont tout naturellement inscrits dans cette démarche.

Cependant, explique Aurore Rapiat, responsable du projet au sein d'Epur Nature, « on s'est rendu compte qu'avec seulement 15 salariés, l'échelle n'était pas pertinente ». L'entreprise se rapproche alors de la CCI ayant eu connaissance de la démarche entreprise (lire article précédent) à propos des plans de déplacement inter-entreprises, bénéficiant ainsi d'un soutien et d'un appui technique afin de se lancer dans le pilotage d'un PDE finalement à l'échelle de la zone d'activités des Balarucs, échelle plus pertinente avec au total 150 personnes pour une vingtaine d'entreprises, dont des entreprises importantes dans le domaine des transports ou encore du BTP.

La première réunion organisée par Epur Nature a eu lieu au siège de l'entreprise mi-septembre à l'occasion de la Semaine européenne de la mobilité en présence du représentant de la CCI, Benoît Carrère. « Cela a permis à tous de faire connaissance et d'échanger sur les problèmes rencontrés concrètement tant en termes de déplacement que d'accessibilité au sein de la zone par la route ». La signalétique, la complexité des cheminements et de l'imbrication des voies ont été notamment évoquées. Une association regroupant les entreprises de la zone a été lancée « afin de parler d'une seule voix des différentes problématiques ». Et les choses avancent puisque, déjà, toutes les entreprises ont fait remonter à la CCI l'ensemble des questionnaires concernant les déplacements de leurs actifs. Ensuite, il faudra passer aux propositions et aux négociations avec la commune, la communauté d'agglomération ou encore le conseil général, compétent en matière de transports interurbain.

S.R.

■ VAUCLUSE

La CCI

aux manettes des plans de déplacements inter-entreprises

La CCI de Vaucluse a lancé des études sur les plans de déplacements inter-entreprises des principaux pôles d'activités du département. Elle entend mettre en exergue les problèmes d'accessibilité de ces zones et sensibiliser les entreprises et les élus.

A l'occasion de la Semaine européenne de la mobilité en septembre dernier, la CCI de Vaucluse a présenté sa démarche concernant les Plans de déplacements inter-entreprises. Pour effectuer des pré-diagnostic sur les cinq principales zones d'activités - Avignon Nord, Courtine, la Castelette, Agroparc et Carpensud, soit 17 000 salariés -, elle a signé une convention sur trois ans avec l'Ademe et le conseil régional, qui, d'une façon générale, soutiennent les démarches concernant les plans de déplacements des entreprises (PDE).

Depuis juin 2007, le Plan de protection de l'atmosphère de l'unité urbaine d'Avignon soumet les entreprises du territoire à un certain nombre d'obligations destinées à réduire les émissions de polluants atmosphériques et de gaz à effet de serre. Parmi ces obligations, celle d'élaborer un plan de déplacement pour les entreprises de plus de 250 salariés. Soit seulement 12 entreprises dans le périmètre concerné. Les responsables de la CCI ont donc estimé nécessaire d'accompagner les dirigeants dans ces démarches, et d'élargir la problématique à l'ensemble du tissu de PME du Vaucluse à travers des plans de déplacements inter-entreprises.

La première étude, dirigée par Benoît Carrère, urbaniste et responsable du service mobilité et transports de la CCI, porte sur la zone économique la plus importante du département, celle d'Avignon Nord-Le Pontet. Ce pôle, constitué de dix zones d'activités dominées par l'implantation d'un centre commercial Auchan et de très nombreuses enseignes, s'étend sur trois communes, Sorgues, Vedène et Le Pontet, et accueille 435 entreprises soit près de 8000 salariés. L'aire de chalandise de la zone est très importante puisqu'elle s'étend sur cinq départements, le Vaucluse, les Bouches-du-Rhône, l'est du Gard, le sud de la Drome et de l'Ar-

dèche, soit 850 000 personnes ! Sur et autour de la zone, la circulation y est de plus en plus dense, jusqu'à 46 500 véhicules par jour en face d'Auchan, et 76 000 sur les accès, au bord du Rhône. Le problème de l'accessibilité est donc primordial, d'autant qu'une enseigne Ikea est sur le point de s'implanter à proximité, face à l'échangeur autoroutier de l'A7. Soit au minimum 600 emplois directs, plus les emplois des galeries commerciales adjacentes et de très nombreux déplacements en perspective...

Elaborer des propositions

Or le pôle d'Avignon Nord est déjà « au bord de l'asphyxie », explique Benoît Carrère. D'où l'importance du pré-diagnostic établi par la CCI, qui devrait apporter un éclairage sur les déplacements des actifs et des solutions possibles à mettre en œuvre afin d'améliorer la fluidité.

« Les 50 entreprises auxquelles nous allons nous intéresser sur Avignon Nord, représentent 70 % des emplois », précise encore Benoît Carrère. Il devrait en résulter une photographie assez bonne des déplacements et des modes de transports empruntés. Concrètement, Benoît Carrère rencontrera une personne référente, le DRH ou le responsable environnement de l'entreprise, lequel collectera les données auprès des salariés. Au final, « ce pré-diagnostic donnera une image assez forte de la zone et établira une topographie générale », espère Benoît Carrère.

Ce premier travail permettra ensuite aux élus et aux entreprises concernés - via une structure fédératrice comme une association - de faire appel à un bureau d'études pour affiner et avancer des propositions. Cependant, le pré-diagnostic de la CCI impulse d'ores et déjà une dynamique et pourrait se traduire relativement rapidement dans des actions concrètes, portant